**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 7 (1878)

Heft: 7

Rubrik: Correspondances

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au malade sur son grabat Que la fièvre agite et tourmente, Que la douleur aiguë abat, Quel discours tient ta voix sif-[flante?

Au captif dans la sombre tour, Vas-tu parler de délivrance? Au foyer d'un prochain retour Nourris-tu la douce espérance?

Et que dis-tu sous l'humble toit, De la chaumière qui chancelle? La peur entre-t-elle avec toi, Où ton souffle éteint la chandelle?

A la jeune vierge, priant Avec pleurs, mais confiance, Pour la santé de son amant, Portes-tu crainte ou espérance?

La majestueuse forêt, Qui sous tes coups frémit et crie, A-t-elle part à ton secret, Au mystère de ta furie? A la feuille sur le gazon, Que ton haleine au loin promène, Dis-tu quelle est ta passion ; Le guide caché qui te mène?

Tu bruis à travers les rameaux Des noirs cyprès du cimetière; Tu viens des morts dans leurs [tombeaux Troubler la demeure dernière.

Au saint lieu sous les froids au-[tans, Se plaignent les vitraux gothi-[ques; Devant Dieu leurs gémissements Sont un chœur de pieux cantiques.

Tout dehors fléchit sous tes lois, L'océan courroucé qui gronde, Ajoute sa puissante voix Aux concerts de la nuit profonde.

Ces témoignages éclatants, Nous assurent de la présence Du Souverain des éléments, Qui révèle ainsi sa puissance.

A. MICHAUD, instituteur.

#### 

## CORRESPONDANCES.

I

Du bord de la Viège, le 18 juin 1878.

Veuillez insérer cette lettre dans votre prochain numéro du *Bulletin*, en réponse à celle que le numéro de mai m'a apportée de la part de M. J.-B. B.

Mon honorable contradicteur commence par mentionner les éloges que l'on a l'habitude d'accorder aux rapporteurs. Je doute que le lecteur trouve cet argument de bon aloi en faveur d'une thèse et je m'étonne que M. J.-B. B. se soit laissé ainsi griser par cet encens, au point de voir des clartés là où il n'y a qu'un peu de fumée

des clartés là où il n'y a qu'un peu de fumée.

Plus loin mon antagoniste dit qu'à mes yeux tous mes supérieurs et collègues, qui ne partagent pas ma manière de voir, n'entendent rien à l'instruction de l'enfance. Il me prête là un sentiment que je n'ai jamais eu. Si un pareil sophisme devait être jamais pris au sérieux, toute discussion deviendrait impossible et toute innovation serait une condamnation jetée à la face de quelque autorité. Je respecte l'opinion d'autrui, tout en revendiquant pour moi une liberté entière d'appréciation dans le domaine de la pédagogie.

Sans m'arrêter davantage à ces détails, j'aborde la question en plein.

Oyez, lecteurs, les enseignements de M. J.-B. B. et vous jugerez. « Comment l'élève pourrait-il employer les verbes sans avoir une idée exacte des conjugaisons? Quelle application ferait-il des pronoms avant d'en avoir compris le juste emploi? Avec quelles phrases rendrait-il ses idées sur un objet quelconque, s'il ne connaissait ni le rôle des sujets, ni la place des compléments, ni aucune des relations qui existent entre les mots? »

Voilà, certes, des idées qui ont le mérite d'être claires. Elles peuvent se traduire en ces mots: Impossible d'employer correctement un verbe, un pronom, etc., sans la connaissance préalable des règles grammaticales. Vous tous qui avez cru naïvement jusqu'ici que l'on pouvait parler, bien parler même, sans connaître la grammaire, comme l'on peut marcher, courir, faire des tours de force, sans connaître les lois de la mécanique, détrompez-vous. Il n'est pas plus possible d'exprimer correctement une pensée sans posséder les règles de l'analyse grammaticale, qu'il n'est possible de digérer une bouchée de pain sans être au clair sur les phénomènes mystérieux de chimie et de physique auxquelles nos organes obéissent dans toutes leurs fonctions. — Jamais homme n'a su parler avant d'avoir étudié la grammaire. Or, comme il est certain que les lois de la langue française n'étaient point encore rédigées en code lorsque les Pascal, les Corneille jetaient leurs chefs-d'œuvre dans le monde étonné, c'est sans doute par erreur qu'on leur attribue les œuvres signées de leurs noms.

Voilà, M. J.-B. B., les conséquences rigoureuses de vos propositions et de votre système grammatical. Qu'en dites-vous? Et vous, M. le Rédacteur, qu'en pensez-vous?

R. M.

 $\mathbf{II}$ 

Sion, 21 juin 1878.

Puisqu'il me paraît y tenir si fort, je laisse à mon honorable contradicteur l'honneur du dernier mot sur les cours de répétition, ne voulant pas, pour plusieurs raisons plausibles, prolonger indéfiniment une polémique dont les lecteurs du Bulletin n'auraient et n'ont depuis longtemps que faire. Je lui ferai toutefois observer, avant de le quitter, que ne m'étant pas, à son rebours, ingénié à me dissimuler sous la signature peu compromettante d'X, il lui a été facile de me reconnaître à l'indication de mon domicile et de mes initiales. Il me permettra encore de lui dire qu'il n'est pas aussi inconnu à l'auteur de ces lignes qu'il veut bien le paraître, et que malgré et peut-être en dépit de ses efforts soutenus pour garder le plus strict incognito, il n'y a qu'imparfaitement réussi : son style le trahit; car, comme l'a justement dit un poète:

Même quand l'oiseau marche on sent qu'il a des ailes. Sur ce, cher M. X., fermons les écluses: nos prés ont assez bu. P. P.

III

Du Gros-Creux, en mai.

A Monsieur le Rédacteur du Bulletin de l'Association fribourgeoise et valaisanne des instituteurs, salut!

Vous êtes le seigneur des seigneurs, et le brave des braves; et moi.... je suis votre maître!... Oui, je suis le seigneur du seigneur des seigneurs; du fond de mon Creux je fais trembler le monde..... pédagogique. Si.......

Quoi? Un huissier chez moi! Le sceau tribunitien! Une citation donc.

— Lisons.

« En vertu d'un réquisitoire en due forme, dressé par le procureur

compétent, et discuté en séance régulière, entre le bouilli et le jambon, dans la maison n° 24 du village de E., le scieur Solitaire, demeurant au Gros-Creux, est accusé d'avoir :

a. Imposé ses correspondances au Bulletin pédagogique;

b. Ecrit des choses de nature à déplaire à une foule de personnes ;
c. Manqué gravement de respect envers un inspecteur primaire;

d. Critiqué vivement des instituteurs ;

e. Excité au mépris et à l'abandon des anciennes habitudes, et exagéré le mérite des méthodes nouvelles.

Or, le tribunal considérant:

Que le fait de s'imposer à une publication est un attentat contre la liberté du journal et des lecteurs;

Que la charité oblige de dire au public des choses agréables;

Que les autorités scolaires ont droit au respect et à la soumission de tous les citoyens, et que le Solitaire a jeté le discrédit sur des fonctions importantes et obligées;

Que la routine n'a pas perdu tous ses droits et qu'il faut, par respect pour les habitudes et les usages, la laisser à ceux qui en ont toujours

suivi les lois;

Que c'est enfin rendre service au Bulletin pédagogique de lui interdire des articles dans le genre de ceux qui ont provoqué un désabonnement dans la Broye et la Sarine.

Les lois sur la matière consultées;

Arrête

Article unique: Le Solitaire est coupable et le *Bulletin* ne recevra plus ses articles.

C'est fait. Je me couche dans mon Creux et j'y reste. Puisse la Providence ramener au bercail les brebis..... si je disais égarées, on me reprendrait encore!

Oh! que j'ai du guignon! LE SOLITAIRE.

P.-S. Un petit journal, qui promet de devenir grand sans manger davantage, m'a nommé dernièrement à diverses reprises. Son correspondant, un penseur en dedans, est digne de ma succession, et je lui lâche la partie. A lui donc le franc parler et le gai propos. Hum!

# CHRONIQUE.

VALAIS. — M. le conseiller d'Etat Roten, de Rarogne, ancien professeur de littérature allemande au collége de Sion, vient de prendre la direction du dicastère de l'Instruction publique, en remplacement de M. Bioley, qui conserve celle du Département de justice et police.

— M. Pignat, secrétaire de l'Instruction publique du Valais, reçoit les abonnements au *Bulletin pédagogique* et se charge d'en transmettre la valeur qui peut être envoyée en timbres-poste.

Les instituteurs et autres personnes du canton du Valais qui désirent s'abonner soit au Monde de la Science et de l'Industrie, qui paraît chaque mois à Fribourg, soit à l'Ouvrier ou aux Veillées des Chaumières, feuilles hebdomadaires, illustrées, sont informés que M. P. Pignat, secrétaire du Département de l'Instruction publique à Sion, se charge de transmettre gratuitement les demandes d'abonnements ainsi que leurs prix. Monde de la Science et de l'Industrie, 7 fr. par an. L'Ouvrier ou les Veillées des Chaumières, 6 fr. par an, pour la Suisse.